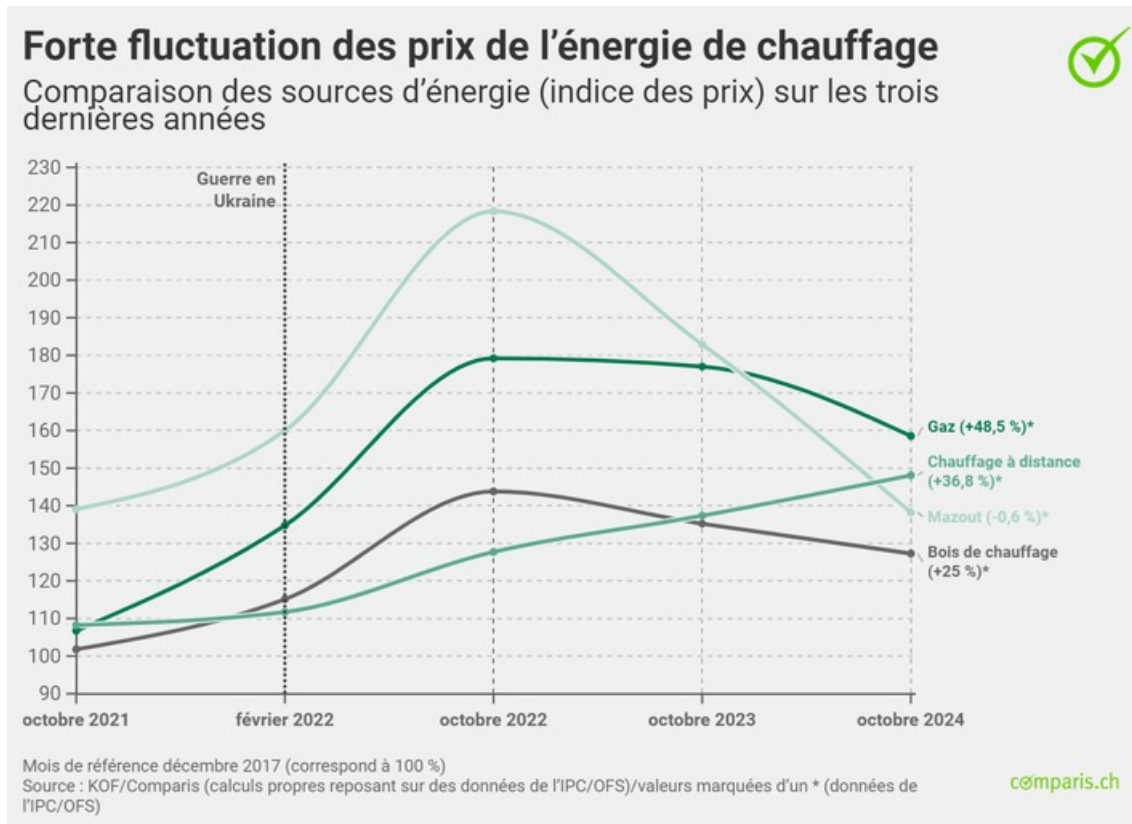


26.11.2024 – 00:30 Uhr

Communiqué de presse: Comparaison des prix du chauffage sur trois ans : forte hausse du gaz, du bois et du chauffage à distance, léger recul du mazout



Communiqué de presse

Indice Comparis des prix à la consommation novembre 2024

Comparaison des prix du chauffage sur trois ans : forte hausse du gaz, du bois et du chauffage à distance, léger recul du mazout

Selon l'indice Comparis des prix à la consommation, les biens du quotidien en Suisse ont augmenté de 0,1 % en octobre 2024 par rapport au même mois l'an passé. Les prix de l'énergie de chauffage (gaz, mazout, bois de chauffage et chauffage à distance) ont quant à eux nettement baissé durant cette période, de 14,1 %. Les différences d'évolution des prix des sources d'énergie au cours des trois dernières années sont frappantes : le gaz (+48,5 %*), le bois de chauffage (+25,0 %*) et le chauffage à distance (+36,8 %*) sont devenus nettement plus chers pendant cette période, tandis que les prix du mazout ont baissé de 0,6 %*. « Avec l'arrivée de la saison froide, les coûts de chauffage sont à nouveau au centre des préoccupations. Une utilisation consciente de l'énergie, par exemple en évitant de chauffer à plus de 22 degrés, est d'autant plus importante compte tenu des coûts toujours élevés », déclare Dirk Renkert, expert Argent Comparis.

Zurich, le 26 novembre 2024 – L'indice Comparis des prix à la consommation, établi en collaboration avec le Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPF Zurich, mesure l'inflation telle qu'elle est ressentie par les consommatrices et les consommateurs. Pour ce faire, seule l'évolution des prix des biens de consommation courante est prise en compte, par exemple ceux des denrées alimentaires, des médicaments ou des vêtements. Le taux d'inflation est ainsi calculé abstraction faite des loyers et des biens durables.

Selon l'indice Comparis des prix à la consommation, les biens du quotidien en Suisse ont augmenté de 0,1 % en octobre 2024 par rapport au même mois l'an passé. L'indice suisse des prix à la consommation (IPC) établi par l'Office fédéral de la statistique (OFS) rend compte quant à lui d'une hausse de 0,6 %*.

Depuis septembre 2024, les prix du panier suisse Comparis ont baissé, de 0,3 % précisément (IPC : -0,1 %*). Le mois précédent, les coûts des biens de consommation courante avaient diminué de 0,5 % (IPC : -0,3 %*).

Les prix du gaz, du bois de chauffage et du chauffage à distance ont considérablement augmenté, ceux du mazout ont baissé

Les prix de l'énergie de chauffage (gaz, mazout, bois de chauffage et chauffage à distance) ont certes baissé de 14,1 % en moyenne par rapport au même mois de l'année passée. Toutefois, ils ont considérablement augmenté au cours des trois dernières années, à savoir de 24,0 % en moyenne. À titre de comparaison, l'IPC n'a progressé que de 5,40 %* au cours de cette période. Après l'attaque lancée par la Russie contre l'Ukraine en février 2022, les prix de l'énergie ont grimpé en flèche et ont depuis lors diminué, mais à des degrés divers. Parmi les sources d'énergie qui se sont particulièrement renchériées sur les trois dernières années, on retrouve le gaz (+48,5 %*), le bois de chauffage (+25,0 %*) et le chauffage à distance (+36,8 %*). En revanche, le prix du mazout a chuté de manière particulièrement significative et affiche même une baisse de 0,6 %* par rapport à son niveau d'il y a trois ans.

« Le manque de gaz russe a pu être compensé par d'autres fournisseurs, mais seulement avec des prix plus élevés. L'évolution du prix du gaz montre les risques d'une trop grande dépendance aux différents fournisseurs. Le fort renchérissement du gaz touche particulièrement durement les consommatrices et consommateurs, car cette énergie est environ 40 % plus chère que le mazout et les pellets de bois, qui font partie de la catégorie du bois de chauffage », explique Dirk Renkert, expert Argent Comparis.

La forte hausse des prix des pellets de bois résulte de l'augmentation de la demande depuis 2022 en réaction directe au décollage des prix du gaz et du mazout. La force du franc n'y a rien changé, car environ 80 % de l'offre provenait de la production nationale, continue D. Renkert.

« Avec l'arrivée de la saison froide, les coûts de chauffage sont à nouveau au centre des préoccupations. Une utilisation consciente de l'énergie, par exemple en évitant de chauffer à plus de 22 degrés, est d'autant plus importante compte tenu des coûts toujours élevés », déclare l'expert Comparis.

Plus forte hausse de prix sur douze mois

Le prix de l'électricité a augmenté de 17,8 %* par rapport au même mois de l'année précédente. Selon l'analyse Comparis, aucun autre bien n'a connu une hausse aussi forte sur douze mois.

« Les consommatrices et consommateurs peuvent s'attendre à une réduction moyenne de leur facture d'électricité d'environ 10 % l'année prochaine. La stabilisation des prix de gros à l'achat, la baisse des coûts de la réserve d'hiver et la diminution des coûts du réseau ont rendu cette réduction possible. Malgré cela, le prix de l'électricité a augmenté de 47,9 %* au cours des deux dernières années. Même après la baisse des prix, un grand nombre de consommatrices et consommateurs continueront donc à ressentir les prix élevés de l'électricité dans leur porte-monnaie », explique Dirk Renkert.

Les prix du sucre aussi ont augmenté, de 10,4 %*. Ils se hissent ainsi sur la deuxième marche du podium de l'inflation. Les prix des services postaux (+8,8 %*) enregistrent la troisième plus forte augmentation. Les 4e et 5e places sont occupées respectivement par la margarine, les graisses et huiles comestibles (+7,9 %*) ainsi que les jus de fruits et de légumes (+ 6,3 %*).

Plus forte baisse de prix sur douze mois

En plus des prix de l'énergie de chauffage (gaz, mazout, bois de chauffage et chauffage à distance), les prix du carburant ont eux aussi connu une baisse, ressortant 9,4 % en dessous de leur niveau d'octobre 2023.

« Les prix des carburants ont également profité de la baisse des prix du pétrole brut. Sur trois ans, ils ont diminué de 0,4 %* », déclare Dirk Renkert.

Les prix des autres prestations pour le transport individuel (-5,9 %*), des appareils non électriques pour les soins corporels (-5,8 %*) ainsi que des supports de données et contenus (-5,2 %*) ont également chuté.

Inflation la plus élevée pour les personnes de 65 ans ou plus vivant seules

Par type de ménage, ceux qui se composent d'une personne âgée de 65 ans ou plus ont connu le renchérissement le plus élevé au cours des douze derniers mois. Le taux de l'inflation telle qu'ils la ressentent par rapport à l'an dernier s'élève à 0,4 %. Cependant, au mois d'octobre, le coût de la vie a baissé de 0,3 % par rapport au mois précédent pour cette catégorie de la population.

Si l'on s'en tient aux chiffres, parmi tous les ménages, ce sont les couples de moins de 65 ans sans enfants qui, en pourcentage, ressentent le moins le renchérissement. Avec un indice établi à 107,4 points, l'inflation ressentie par les personnes de cette catégorie est restée inchangée au cours des douze derniers mois.

Les ménages appartenant à la classe de revenus les plus modestes sont les plus touchés par l'inflation

À l'observation des tranches de revenus, on constate que par rapport à l'année dernière, c'est pour la catégorie des revenus les plus faibles que le coût de la vie a le plus augmenté. Son indice des prix à la consommation a progressé de 0,3 %. En octobre, le renchérissement se chiffrait à -0,3 %.

La classe de revenus intermédiaires à élevés n'a pas du tout été touchée par le renchérissement. Pour elle, les prix n'ont pas changé depuis l'an passé. Le mois dernier, ils ont même baissé de 0,3 %.

Renchérissement le plus élevé en Suisse alémanique et rhéto-romane

La comparaison des régions linguistiques révèle que la Suisse alémanique et la Suisse rhéto-romane ont enregistré le renchérissement le plus élevé par rapport à l'année précédente, à savoir 0,2 %. En octobre, le niveau des prix y a baissé de 0,3 % par rapport au mois précédent.

Le renchérissement le plus bas par rapport à l'année précédente a été enregistré en Suisse italienne, où il s'élève à 0,1 %. Par rapport au mois précédent, le coût de la vie y a baissé de 0,4 % en octobre.

*** Indice Comparis des prix à la consommation**

L'indice suisse des prix à la consommation (IPC) mesure l'évolution des prix sur la base d'un panier représentatif d'environ 1050 biens et services. L'inflation se caractérise par une baisse persistante de la valeur monétaire ou par une augmentation du niveau moyen des prix. L'IPC comprend 12 catégories principales, parmi lesquelles on trouve les investissements à long terme et les loyers. En revanche, les grands postes de dépenses, tels que les primes des assurances sociales ou les impôts directs, ne sont pas pris en compte. L'IPC ne reflète donc pas l'inflation telle qu'elle est réellement ressentie par les consommatrices et les consommateurs.

Établi en collaboration avec le Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPF Zurich, l'indice Comparis des prix à la consommation reflète le ressenti de l'inflation en excluant les montants des loyers et les prix des biens durables tels que les voitures de tourisme et les meubles pris en compte dans les données de l'IPC. Par ailleurs, Comparis tient explicitement compte de facteurs tels que le type de ménage, la catégorie de revenus et la région linguistique. En outre, une comparaison de prix lissée sur 20 ans est réalisée et des calculs propres sont effectués pour quelques groupes de produits. Remarque importante : les chiffres marqués d'un astérisque (*) ont été calculés directement par l'Office fédéral de la statistique (IPC/OFS) ou reposent sur les chiffres de l'IPC/OFS.

Les données à la base de l'indice Comparis des prix à la consommation sont issues de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) ainsi que de l'enquête sur le budget des ménages (EBM). Les pondérations pour les nouveaux indices de prix sont établies sur la base de l'EBM. Sont ensuite calculés les [indices-chaînes de Laspeyres](#) avec les séries de prix de l'IPC. L'indice de base est celui de décembre 2017 (correspond à 100 %).

Pour en savoir plus:

Dirk Renkert
Expert Argent
Téléphone: 044 360 53 91
E-mail: media@comparis.ch
comparis.ch/hypoPlus

À propos de comparis.ch

Avec plus de 80 millions de visites par an, comparis.ch compte parmi les sites Internet les plus consultés de Suisse. L'entreprise compare les tarifs et les prestations des caisses maladie, des assurances, des banques et des opérateurs télécom. Elle présente aussi la plus grande offre en ligne de Suisse pour l'automobile et l'immobilier. Avec ses comparatifs détaillés et ses analyses approfondies, elle contribue à plus de transparence sur le marché. comparis.ch renforce ainsi l'expertise des consommatrices et des consommateurs à la prise de décision. L'entreprise a été fondée en 1996 par l'économiste Richard Eisler. Il s'agit d'une société privée. Aujourd'hui encore, Comparis appartient majoritairement à son fondateur. Aucune autre entreprise ni l'État ne détient de participation dans Comparis.

